

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 MAI 2013**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Vendredi dix-sept Mai 2013 à 20 heures 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, MME Anne-Marie HAIE, MM Bruno LOQUET, André BROU, Daniel ROBERT, Bruno DUPORT, René-Jean MOREAU PAGANELLI, MME Laurence CHOTARD, M. Pierre-Jean POTOT

Etaient absents excusés : M. Michel ISABEL (pouvoir à M. BROU), M. GUIRLIN (pouvoir à M. LETHUILLIER, MME KERMARREC Nicole (pouvoir à B. LOQUET), MME Elodie LEGER (pouvoir à M. POTOT), M. Franck CAPILLERY (pouvoir à M. BOUCHER), MME Susana JETHA (pouvoir à L. CHOTARD), MME Danièle LEGER.

M. Bruno DUPORT est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**I - ADMINISTRATIF**

**1. Election d'un conseiller communautaire et son suppléant au sein de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux**

2013/05/17-01  
ELECTION CONSEILLER

**COMMUNAUTAIRE** Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-6 à L.5211-8, A LA COMMUNAUTE L.5211-41-3 et L.5216-1 et suivants ;

**D'AGGLOMERATION**

**DU PAYS DE DREUX** Vu la loi de réforme des collectivités territoriales n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, notamment les articles 9,60 et 83 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013093 en date du 3 avril 2013 portant création de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu l'article 5 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant que chaque commune doit désigner ses délégués suite à la création par arrêté du 3 avril 2013 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux par fusion de Dreux Agglomération et des communautés de communes du Plateau de Brezolles, du Thymerais, du Val d'Avre, de Val d'Eure et Vesgre, Les Villages du Drouais et comprenant en outre la Commune d'Ormoy ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué communautaire titulaire et 1 délégué communautaire suppléant auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux ;

Considérant qu'il est fait application des dispositions fixées par l'article 5 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour les modalités de répartition des sièges au sein de l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'élire ses délégués au sein de la Communauté d'Agglomération au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des délégués siégeant à la Communauté d'Agglomération du Pays de DREUX :

Se sont présentés :

- Monsieur Michel LETHUILLIER
- Monsieur Christian BOUCHER

Le conseil municipal a élu à l'unanimité :

**Comme délégué titulaire : Monsieur Michel LETHUILLIER**

**Comme délégué suppléant : Monsieur Christian BOUCHER**

Adopté à l'unanimité.

**D.2013/05/17-02 2. Jury d'Assises**

**JURY D'ASSISES**

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises.

Pour Chérisy, il est nécessaire de tirer au sort 3 personnes sur la liste électorale.

Ces dernières sont :

- DELAVAL épouse PIERRE Sylvette – domiciliée à CHERISY 13 rue des Plantes
- LEVROUX Fabien domicilié 5 rue des Camélias à Cherisy
- LEFEU épouse ROUSSEL Colette domiciliée La Mésangère à CHERISY

Adopté à l'unanimité

**D.2013/05/17-03 3. Modification des statuts du SITED : adhésion de la commune de Courgent (78)**

**MODIF STATUTS**

**SITED**

Par délibération n° 2013-8 du 10 avril 2013, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Transports des Elèves de Dreux (SITED) s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Courgent (78).

Conformément à l'article L 5211.18 du CGCT, les Conseils Municipaux doivent être consultés et en délibérer dans un délai de trois mois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification suivante des statuts du SITED :

Article 1 : Adhérents

« Dans les Yvelines : Boisset, Civry la Forêt, Condé sur Vesgre, Courgent, Gressey, Houdan, Maulette, Richebourg, Tacoignières ».

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve la modification des statuts du SITED.

Adopté à l'unanimité.

**D.2013/05/17-04 4. Bibliothèque convention de partenariat Département/Commune**

**CONVENTION**

**BIBLIOTHEQUE**

M. le Maire présente la convention de partenariat Département/Commune pour la gestion de la bibliothèque communale ainsi qu'un modèle de règlement intérieur.

Bruno LOQUET informe le conseil municipal avoir rencontré les délégués de la BDEL (Bibliothèque Départementale d'Eure et Loir) avec lesquels un projet de réaménagement de la bibliothèque a été évoqué.

Après délibération, le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département d'Eure et Loir pour la gestion d'un service de lecture publique
- adopte le règlement intérieur de la bibliothèque.

Adopté à l'unanimité.

**D.2013/05/17-05 5. Création 5 emplois saisonniers adjoints techniques territoriaux 2<sup>ème</sup> classe**

**CREATION**

**5 POSTES**

**SAISONNIERS**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour l'entretien des espaces verts de la commune et autres services (surveillance, entretien des locaux, etc...).

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- Le recrutement direct de 5 **adjoints techniques territoriaux 2<sup>ème</sup> classe, non titulaires saisonniers** pour une période allant du 1er Juin au 30 novembre 2013 inclus.

Ces agents assureront des fonctions **d'entretien des espaces verts et autres services (surveillance, entretien des locaux, etc...)** pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 297 – Indice majoré 309.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

M. le Maire est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, M. le Maire informe le conseil municipal du recrutement d'un nouvel agent communal, Pascal GAUDRY, en remplacement de Thierry BOURDON. Il indique également que Henri MATHIEU, n'ayant pas repris son poste depuis le 6 Mars 2013, sans aucun justificatif, et malgré les mises en demeure, a été radié des cadres.

## **II – TRAVAUX**

2013/05/17-06  
REPRISE  
CONCESSIONS  
CIMETIERE  
CHOIX  
ENTREPRISE

### **1. Reprise de concessions au cimetière - Relevage de 97 sépultures- Choix de l'entreprise**

Dans le cadre de la reprise de concessions au cimetière de Cherisy et suite à la publication de l'avis d'appel d'offres pour les travaux de relevage de 97 sépultures, M. le Maire présente au Conseil Municipal, les résultats de l'analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres. Cette dernière, après étude des offres reçues, propose de retenir la moins disante, à savoir la société ELABOR, pour un montant de 70 095,40 € HT soit 83 834,10€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal entérine la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et retient l'entreprise ELABOR pour montant de 83 834,10 € TTC.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité

2013/05/17-07  
TROTTOIRS RUE  
DE PARIS - CHOIX  
ENTREPRISE

### **2. Travaux de réaménagement de trottoirs et de places de stationnement au droit de la construction de 16 logements 22 bis rue de Paris**

Dans le cadre de la construction de 16 logements locatifs rue de Paris, M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'aménager des trottoirs et des places de stationnement au droit de ces logements.

Suite à la publication d'un avis d'appel d'offres pour ces travaux, il présente au Conseil Municipal, la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Cette dernière, après étude des offres reçues, propose de retenir la moins disante, à savoir l'entreprise POLVÉ, pour un montant de 17 789,20 € HT soit 21 275,88 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal entérine la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et retient l'entreprise POLVÉ pour montant de 21 275,88 € TTC.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité

M. le Maire informe les conseillers municipaux que les logements rue de Paris ont été cambriolés (12 armoires électriques volées) ; 5 d'entre eux ont tout de même été livrés à la date prévue, la livraison des collectifs étant reportée au 15 juin prochain.

### **3. Projet de démolition logement « Garçon »**

M. le Maire évoque le projet de démolition du bâtiment jouxtant la mairie dans le cadre du réaménagement futur de ce site, le stockage du matériel actuellement entreposé pouvant se faire dans le sous-sol de la maison sise 27 rue Charles de Gaulle.

Il indique qu'il serait également judicieux de demander une estimation pour la démolition de l'atelier situé dans la cour de la maison « Bédard » (en conservant la chape) pour installation d'une structure bois permettant le stockage éventuel des véhicules ou matériels communaux. Après observations sur ce projet de MM B. LOQUET et P.J. POTOT, M. le Maire répond que cette démolition s'inscrit dans une vision d'ensemble de projets sur lesquels avait déjà travaillé M. JUBERT dès 2004.

Un appel d'offres pourrait être lancé pour ces travaux de démolition dont le coût peut être estimé à 15 000 €.

#### **4. Rapport de la Commission des Travaux**

⇒ M. le Maire informe le conseil municipal de l'abattage des arbres malades dans l'allée du cimetière, dans la cour du 27 rue Charles de Gaulle et Place des Marronniers, ce qui met en valeur l'arrière de l'église.

⇒ Bruno LOQUET signale la difficulté de stationnement place des Marronniers depuis l'installation des grilles. M. le Maire répond que les barrières sont provisoires en l'attente d'un nouveau projet. Elles ont été installées pour éviter le stationnement des poids lourds.

⇒ Il est suggéré de déplacer le parking de co-voiturage au cimetière ; M. le Maire préfère attendre la mise en place de la vidéo protection avant ce transfert.

⇒ Constatant que de nombreux arbres du parc de la Mairie sont « morts » et dangereux, et avant de réaliser des travaux d'élagage ou d'abattage, M. le Maire présente une esquisse du Cabinet GAMBIN, auprès duquel une étude sur l'état du parc de la Mairie a été demandée dans le but de maîtriser au mieux l'entretien des arbres (en cas de chute d'arbre, la responsabilité de la commune pourrait être engagée) et de valoriser le parc.

#### **5. Lancement d'appel d'offres pour vidéo protection**

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, M. le Maire informe le conseil municipal qu'un appel d'offres pour équiper la commune d'une installation de vidéo protection va être lancé. Cette opération est subventionnée par l'Etat et le Conseil Général.

#### **6. Lancement d'appels d'offres**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de lancer des consultations pour les opérations suivantes :

- Travaux de peinture extérieure sur bâtiment de l'école élémentaire + reprise des bordures de toiture en shingle
- Réfection de toiture de l'ancien presbytère (au-dessus de la Poste)
- Travaux de peinture couloirs de l'école élémentaire – bibliothèque – vestiaires du stade – divers Mairie
- Remplacement de menuiseries : ouvertures école maternelle (côté cour) – porte d'entrée bibliothèque – fenêtres accueil mairie.
- Construction d'une annexe pour rangement à côté de la salle polyvalente

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. Aménagement Place de l'Eglise**

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Place de l'Eglise, M. le Maire rappelle l'annulation de la procédure d'appel à candidature du mois de février dernier et la décision du conseil municipal (délibération D.2013/02/06-01) de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre du Pays Drouais et de la Région Centre, M. le Maire informe le conseil municipal que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet peut être prise en charge par le SIPAD – Syndicat du Pays Drouais (financée à 80% par la Région et 20% par le SIPAD). Une réunion avec le Cabinet « La Fabrique du Lieu » est prévue le vendredi 31 mai prochain afin de définir les besoins avant le lancement d'un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

#### **2. Projet urbanistique en continuité de la rue des Camélias sur zone 1AU**

Plusieurs projets ont été présentés sur ce site mais la commune souhaiterait avoir une vision d'ensemble sur les zones 1AU – 2AU – 3AU, avec définition de la voirie pour l'entrée et la sortie. Une réunion sera organisée courant juin avec l'équipe municipale.

#### **3. Plan de bornage pour la cession de la maison BONNET**

Dans le cadre de la cession de la maison sise 46 rue Charles de Gaulle cadastrée D 1325, à la société Saint Yves, M. le Maire présente le plan de bornage établi par le Cabinet Foncier Experts. Pour information.

#### **4. Informations diverses**

⇒ M. le Maire donne connaissance d'une note émanant de la SAFER du Centre, relative à la possibilité pour les communes d'instaurer une taxe à leur profit (article 1529 du Code Général des Impôts) pour toute vente portant sur des terrains rendus constructibles depuis moins de 18 ans.

Cette taxe s'élèverait à 6.67% du prix de vente au moment de la cession et serait due par le vendeur, à condition que le prix de vente soit supérieur à trois fois le prix d'acquisition.

⇒ M. le Maire informe le conseil municipal du remplacement de 24 ampoules sur l'éclairage public par la société SES. Il indique que le SIEPRO va prendre en charge l'informatisation du repérage des points lumineux.

⇒ Relevé des compteurs des stations de pompage par la Lyonnaise des Eaux : M. le Maire signale que l'anomalie constatée dernièrement provient d'une transmission erronée de l'impulsion du compteur général de distribution du SICA ANET.

⇒ M. le Maire informe les conseillers municipaux de la pratique d'une future nouvelle activité sportive, le Taijji Quan, à la salle polyvalente.

### **TOUR DU TAPIS**

RJ MOREAU PAGANELLI      ↪ Demande la modification de la descente de 2 gouttières de l'église donnant sur la Place des Marronniers.

B. DUPORT                      ↪ Informe avoir assisté à la dernière réunion du SIVB au cours de laquelle il a été évoqué la qualité des eaux de rivière. L'Eure est classée en zone rouge.

D. ROBERT                      ↪ Signale que la signalisation du passage piétons au niveau du Moulin est en train de s'effacer. M. le Maire répond que des devis sont en attente, un marquage sera fait en même temps que les travaux du Petit Cherisy.

↪ Signale le mauvais état du Chemin de Gallardon (Petit Cherisy-Raville) . M. le Maire rappelle que les communes ne sont pas dans l'obligation d'entretenir les chemins ruraux qui sont dédiés aux agriculteurs.

B. LOQUET                      ↪ Signale le problème rencontré par un habitant de la rue d'Anet relatif au diagnostic « assainissement » dans le cadre de la vente de leur maison. M. le Maire répond que l'administré aurait dû se renseigner en Mairie.

A.M. HAIE                      ↪ Demande la pose de bancs rue de Germainville pour les personnes âgées se rendant à Intermarché.

C. BOUCHER                    ↪ Informe que l'Inspecteur d'Académie a accordé la dérogation demandée pour le report de la réforme des rythmes scolaires en 2014.  
↪ Signale un afflux important d'inscriptions scolaires en maternelle pour la rentrée 2014. Actuellement les prévisions sont de 32 enfants en PS – 29 en MS et 29 en GS. Une demande de 4<sup>ème</sup> classe a été faite.  
Par contre, 154 élèves ont été déclarés à l'école élémentaire, d'où la probable fermeture d'une classe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h50.